

Amundi Funds
Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B-68.806

Luxembourg, le 31 Octobre 2017

Cher Actionnaire,

Le Conseil d'administration d'Amundi Funds vous informe ci-après des modifications qui seront prochainement apportées au compartiment **Amundi Funds – Equity Asia Ex Japan** (le « Compartiment »).

1. Modification de la politique d'investissement

Le Conseil d'administration a décidé de modifier les investissements et de clarifier le processus de gestion à compter du 20 décembre 2017 pour mieux refléter d'une part, les investissements en Chine via le système du Stock Connect et, d'autre part, la nature « concentrée » du portefeuille du Compartiment.

Par conséquent, la politique d'investissement doit être lue comme suit :

Objectif

Atteindre une croissance du capital à long terme. Plus précisément, le compartiment vise à surperformer (après déduction des frais applicables) l'indice MSCI AC Asia ex Japan sur une période donnée de 5 ans.

Investissements

Le compartiment investit principalement dans des actions asiatiques (hormis le Japon).

Le compartiment investit, en particulier, au moins 67 % de son actif net dans des actions et des instruments liés à des actions émis par des sociétés ayant leur siège en Asie (y compris la Chine, mais à l'exclusion du Japon) ou y exerçant une grande partie de leurs activités. Les investissements dans des actions chinoises peuvent être effectués soit par l'intermédiaire de marchés autorisés à Hong Kong, soit par le système de Stock Connect. (À compter du 20 décembre 2017, le compartiment pourra investir 10 % maximum de son actif net dans des actions A et B chinoises (combinées)). Ces investissements ne sont pas soumis à des contraintes liées à la devise.

Conformément aux politiques exposées précédemment, le compartiment pourra également investir dans d'autres actions, des instruments liés aux actions, des obligations convertibles, des obligations, des instruments du marché monétaire et des dépôts, ainsi qu'investir jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM/OPC.

Dérivés

Le compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et pour une gestion de portefeuille efficace.

Devise de base USD.

Processus de gestion

L'équipe d'investissement gère activement le portefeuille concentré du compartiment (à partir du 20 décembre 2017) en combinant des stratégies « bottom-up » et « top-down » : l'allocation géographique et la sélection d'actions ayant lieu en fonction du potentiel de croissance et de la valorisation.

2. Fusion

Dans le cadre de la rationalisation de la gamme de ses produits, le conseil d'administration (le « Conseil ») d'Amundi Funds (la « Société ») a décidé le 28 septembre 2017 de procéder à la fusion du Compartiment « *Equity Asia Ex Japan Concentrated* » (le « **Compartiment absorbé** ») avec le Compartiment « *Equity Asia Ex Japan* » (le « **Compartiment absorbant** »).

La date de prise d'effet de la fusion est fixée au 20 décembre 2017.

I. Étude comparative des Compartiments absorbé et absorbant

1. Principales caractéristiques des Compartiments absorbé et absorbant

Le tableau suivant dresse les différences existantes entre les compartiments absorbé et absorbant :

	Amundi Funds - Equity Asia Ex Japan Concentrated	Amundi Funds – Equity Asia Ex Japan
Politique d'investissement	<p>Objectif Atteindre une croissance du capital à long terme. Plus précisément, le compartiment vise à surperformer (après déduction des frais applicables) l'indice MSCI AC Asia ex Japan sur une période donnée de 5 ans.</p> <p>Investissements Le compartiment investit majoritairement dans des actions asiatiques minutieusement choisies (à l'exclusion des actions japonaises). Le compartiment investit, en particulier, au moins 67 % de son actif net dans des actions et des instruments liés à des actions émis par des sociétés ayant leur siège en Asie (y compris la Chine, mais à l'exclusion du Japon) ou y exerçant une grande partie de leurs activités. Les investissements dans des actions chinoises peuvent être effectués soit par l'intermédiaire de marchés autorisés à Hong Kong, soit par le système « Shanghai Hong Kong Stock Connect ». Ces investissements ne sont pas soumis à des contraintes liées à la devise. Conformément aux politiques exposées précédemment, le compartiment pourra également investir dans des obligations convertibles et des obligations d'émetteurs de catégorie « Investment grade » et des dépôts ainsi que dans les produits suivants, jusqu'au pourcentage mentionné de l'actif net : - Instruments du marché monétaire : 20 % - OPCVM/OPC : 10 %</p> <p>Dérivés Le compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et pour une gestion de portefeuille efficace.</p> <p>Devise de référence EUR.</p>	<p>Objectif Atteindre une croissance du capital à long terme. Plus précisément, le compartiment vise à surperformer (après déduction des frais applicables) l'indice MSCI AC Asia ex Japan sur une période donnée de 5 ans.</p> <p>Investissements Le compartiment investit principalement dans des actions asiatiques (hormis le Japon). Le compartiment investit, en particulier, au moins 67 % de son actif net dans des actions et des instruments liés à des actions émis par des sociétés ayant leur siège en Asie (y compris la Chine, mais à l'exclusion du Japon) ou y exerçant une grande partie de leurs activités. Les investissements dans des actions chinoises peuvent être effectués soit par l'intermédiaire de marchés autorisés à Hong Kong, soit par le système de Stock Connect. <u>À compter du 20 décembre, le sous-compartiment pourra investir 10 % maximum de son actif net dans des actions A et B chinoises (combinées).</u> Ces investissements ne sont pas soumis à des contraintes liées à la devise. Conformément aux politiques exposées précédemment, le compartiment pourra également investir dans d'autres actions, des instruments liés aux actions, des obligations convertibles, des obligations, des instruments du marché monétaire et des dépôts, ainsi qu'investir jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM/OPC.</p> <p>Dérivés Le compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et pour une gestion de portefeuille efficace.</p> <p>Devise de base USD</p>
Synthetic Risk and Reward Indicator (SRII)	6	6

2. Classes d'Actions

Les principales caractéristiques du Compartiment absorbé sont identiques à celles du Compartiment absorbant concernant les classes d'actions existant dans les deux compartiments.

Pour tout complément d'information sur ces classes d'actions, veuillez vous reporter aux DICI des classes d'actions pertinentes.

II. **Modalités de la fusion**

Des actions sans valeur nominale (les « Nouvelles actions ») seront émises, sans frais, en tenant compte de la fusion de l'actif et du passif du Compartiment absorbé dans le Compartiment absorbant.

Les actionnaires inscrits de chaque Compartiment absorbé recevront sous forme nominative les Nouvelles actions du Compartiment absorbant comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Classes d'actions absorbées	Classes d'actions absorbantes
AE	AE

Le nombre de Nouvelles actions attribuées aux actionnaires du Compartiment absorbé sera déterminé sur la base du rapport d'échange entre les valeurs nettes d'inventaire par action respectives du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant à la date du 19 décembre 2017.

Afin d'optimiser la mise en œuvre opérationnelle de la fusion, aucun ordre de souscription, de conversion et/ou de rachat se rapportant aux actions du Compartiment absorbé ne sera accepté après 14h00 (heure luxembourgeoise), le 18 décembre 2017 (« heure limite d'acceptation des ordres »). Les ordres reçus après cette heure limite seront refusés.

Amundi Luxembourg S.A. supportera entièrement le coût de la fusion par le biais de la commission d'administration.

Après le calcul de la parité d'échange, le Compartiment absorbé cessera d'exister et toutes ses actions seront annulées.

Rééquilibrage du portefeuille du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant avant ou après la fusion.

Les portefeuilles des Compartiments absorbé et absorbant sont déjà alignés. Le transfert des actions sera réalisé en vertu des règles de règlement de chaque marché. Il n'y aura aucune répercussion majeure sur les portefeuilles des Compartiments absorbant et absorbé.

III. **Documentation**

Les documents suivants sont mis gratuitement à la disposition des actionnaires au siège social de la Société :

- les modalités de la Fusion ;
- le dernier prospectus de la Société ;
- les plus récents documents d'informations clés pour l'investisseur se rapportant à chaque classe d'actions du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant ;

- la copie du rapport préparé par l'auditeur indépendant désigné par la Société pour valider les conditions prévues dans l'article 71 (1), points (a) à (c) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 ;
- la copie du certificat relatif à la Fusion publié par le dépositaire de la Société conformément à l'article 70 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010.

Il est également recommandé aux actionnaires de consulter leur conseiller fiscal concernant les éventuelles conséquences fiscales relatives à la fusion.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter vos représentants locaux.

3. Modification de la dénomination

À partir du 20 décembre 2017, le nom du Compartiment « *Amundi Funds – Equity Asia Ex Japan* » sera modifié en « *Amundi Funds – Equity Asia Concentrated* ».

4. Modification de la période de référence et de mesure pour la commission de performance

À compter du 20 décembre 2017, la période de mesure de la commission de performance passera d'une « *période de 1 à 3 ans* » à une « *période de 1 an* ». En conséquence, la période de mesure de la commission de performance durera 12 mois, indépendamment du fait que toute commission de performance ait été due ou non à la fin de la période précédente. La première période de 1 an commencera le 20 décembre 2017 et se terminera le 30 novembre 2018.

Soyez assuré(e) que ces changements n'affecteront en rien les autres caractéristiques du Compartiment, en ce compris le niveau de ses frais.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous avez le droit de revendre vos parts sans commission de rachat et sans frais (sauf taxes éventuelles) pendant un délai de 30 jours à compter de l'envoi de la présente.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique:

CACEIS Belgium S.A.
Avenue du Port 86C, boîte 320
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Nous vous prions d'agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration